

au ministre des Pêcheries. Pourrait-il dire à la Chambre si, lorsqu'il a donné suite à la recommandation discutable de la Commission des pêcheries du Pacifique nord qui accorde des droits de pêche au Japon, il s'est heurté à une vive opposition de la part de ses collègues du cabinet qui représentent la Colombie-Britannique et qui s'étaient opposés à une telle décision, il y a quelques mois, à moins que la question ne soit d'abord déferée au comité permanent de la marine et des pêcheries?

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, en réponse à l'honorable député, j'aimerais déclarer que lorsque le gouvernement a pris cette décision sur une question qu'il aurait fallu trancher il y a plusieurs mois, il s'agissait d'une décision de tous les membres du gouvernement.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au ministre si son ministère a demandé une opinion juridique afin de savoir si cette modification pouvait être apportée au traité par un décret du Conseil?

L'hon. M. Robichaud: Avant de prendre une telle décision, monsieur l'Orateur, le gouvernement a obtenu tous les renseignements nécessaires.

LA RADIODIFFUSION

RÉUNION DES DIRIGEANTS DES ORGANISMES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État, auquel on a confié plusieurs rôles. En sa qualité d'oracle de la radiodiffusion à la Chambre, pourrait-il nous dire s'il a vraiment annoncé que les dirigeants du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, de la société Radio-Canada et de l'Association canadienne des radiodiffuseurs se réuniront afin de relever les torts et les lacunes de nos lois en matière de radiodiffusion? Pourrait-il nous donner plus de détails à ce sujet?

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je n'ai donné de directives à personne à cet égard, car la constitution ne m'en reconnaît pas le droit. Cependant, j'ai lancé une invitation aux présidents du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, de la société Radio-Canada et de l'Association canadienne des radiodiffuseurs. J'ai demandé à chacun en particulier puis à tous, en public, de se rencontrer afin de présenter un bref rapport collectif dans lequel ils pourraient indiquer sur quels points de la politique de la radiodiffusion ils s'entendent et sur quels autres points ils sont en désaccord. Je leur ai aussi proposé d'établir leurs divergences

d'opinions aussi clairement que possible. J'ai cru qu'une telle mesure serait utile à l'ensemble du public canadien car, il va sans dire, ce sont les intérêts du public qui priment dans le domaine de la radiodiffusion, non pas ceux des trois organismes en cause.

Il me semble, cependant, qu'avant d'apporter des changements, il serait préférable de connaître sur quels points précis s'entendent les personnes les plus étroitement associées à la radiodiffusion et sur quels points elles sont vraiment en désaccord. Lors d'une réunion, j'ai donné lecture d'un document et je mettrai volontiers un exemplaire de ce document à la disposition des députés qui voudraient en prendre connaissance.

M. Fisher: J'aimerais demander au ministre si l'enquête officieuse qu'il a proposée servira de préliminaire à une enquête générale sur la radiodiffusion, comme l'enquête Fowler, ou tout simplement à une enquête parlementaire effectuée par un comité de la Chambre?

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, le gouvernement n'étant entré en fonction que depuis quelque temps, le cabinet n'a pas encore eu l'occasion de déterminer s'il devait faire entreprendre une enquête ou non. Tant que cette décision n'aura pas été prise, je n'ai rien à ajouter sur le sujet.

L'hon. Michael Starr (Ontario): J'aimerais poser une question supplémentaire au secrétaire d'État. Il a parlé des divers rôles qu'il est appelé à remplir. Est-il vrai que le secrétaire d'État éprouve de la difficulté à passer de Jack l'Éventreur à Jacques Joyeux?

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, je doute fort que la personnalité d'un député, quel qu'il soit, doive faire l'objet d'une interpellation à la Chambre.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

ON DEMANDE LE RAPPORT DES ÉTATS-UNIS SUR LE DANGER DES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. Gordon L. Fairweather (Royal): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale, du Bien-être social et de la vérité. (*Exclamations*)

L'honorable représentante a-t-elle reçu le texte du rapport qui a été remis hier ou avant-hier au président Kennedy par son comité consultatif scientifique au sujet de l'usage excessif des produits antiparasitaires qui mettrait la vie et la santé en danger? Dans le cas de l'affirmative, le ministre s'occuperait-elle de fournir un exemplaire de ce rapport aux députés? Songe-t-on à modifier la réglementation de l'usage des produits antiparasitaires?